



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 1^{er} OCTOBRE 2012**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2012
3. Assermentation d'un conseiller
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
7. Nomination d'un membre à la commission culturelle
8. Nomination d'une commission du concept énergétique (5 membres)
9. Préavis no. 18 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 384'000 CHF/TTC pour la réfection des chemins agricoles
10. Préavis no. 19 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

31 membres sont présents, 7 excusés et 1 absent. La majorité est fixée à 16 voix.
Suite à l'assermentation de M. Philippe Ehret, 32 membres sont présents et la majorité passe à 17 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2012

Le bulletin secret n'est pas demandé.
Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

3. Assermentation d'un conseiller

Suite à la démission de M. Andreas Hottinger, M. Philippe Ehret est assermenté.

4. Communications du Bureau

Le Président G. Caillet lit la lettre de démission de M. Philippe Hausmann. Mme Johanna Levy sera convoquée pour la prochaine séance.
Le Président lit une lettre qu'il a reçue de M. Nathan Finkelstein demandant une modification de l'article 41 du règlement de police pour préciser la dénomination des appareils bruyants. P. Simon rappelle que le règlement de police de Tannay est identique à celui de toutes les communes de Terre Sainte et qu'il a été adopté après de longues discussions. Les employés communaux de Tannay n'ont pas le droit d'utiliser les souffleuses. Il recommande de laisser les choses en l'état et de punir les gens qui font du bruit quel que soit l'engin.
Le Président annonce la Fête de la Vigne à Nyon le 6 octobre 2012.

5. Communications de la Municipalité

Pour **Serge Schmidt**, M. Philippe Hausmann était un Conseiller très engagé et participatif ; il regrette son départ.

Le Syndic relève que la pose estivale a été courte. La Municipalité travaille dans l'intérêt commun avec une belle motivation ; il remercie ses collègues de le faire consciencieusement. Pour la Petite Rive, une séance a eu lieu avec le Préfet et le SESA. Les 2 m du marchepied doivent être accessibles aux ayants-droit : navigateurs en difficulté, douaniers et les pêcheurs. Le conseil d'administration d'ARSCO travaille sur le projet de piscine/patinoire aux Rojalets. Des visites de piscines ont lieu tant pour l'aspect financier que technique. Ce projet à 10 millions ne se fera qu'avec l'accord des communes. Une séance d'information ouverte aux Conseillers/ères aura lieu le 1^{er} novembre.

Mme Christine Trolliet présentera l'Etablissement primaire le 29 octobre devant le Conseil communal de Tannay.

La surface d'utilisation des UAPE a pu être doublée, le centre de jeunesse ayant été déplacé à Commugny début août. Le bâtiment s'appelle la Péniche et occupe tout le bâtiment près de la déchetterie de Tannay. Les enfants des UAPE ont passé de 26 à 38. L'AJET étudie la possibilité d'ouvrir une structure durant les vacances (horaires, besoin de personnel, finances).

Les Variations Musicales, soutenues par la commune de Tannay, ont fait cette année un saut qualitatif et connu un superbe succès, à satisfaction des artistes et des invités. Les communes de Terre Sainte ont décidé pour 2013 de doubler leur contribution financière en passant de 10'000 à CHF 20'000 francs. Le Syndic les remercie.

B. Bory

Concernant le PPA du Torry, le dossier a été perdu à l'Etat du Vaud. La mise à l'enquête est retardée.

Autres dysfonctionnements concernant les parcelles 151 et 152 de l'addenda au PPA le village. La mise à l'enquête est également retardée.

Le sujet des futurs bâtiments communaux est très complexe tant au niveau technique (chauffage) qu'au niveau de l'aménagement du territoire (future voirie, parkings-circulation, espaces verts, mobilité douce).

Le 25 novembre prochain sera présenté à Tannay un conte musical « Le voyage extraordinaire de Peer Gynt » d'après l'œuvre d'Henryk Ibsen, musique d'Edward Grieg.

J. Kaltenrieder

Le dossier de la déchetterie est en circulation à l'Etat de Vaud. Si les délais sont respectés, il devrait être de retour à la fin de ce mois.

Le canton impose la taxe au sac au 01.01.2013. Le dossier sera soumis à la commission le 8 octobre prochain.

P. Simon

Samedi 6 octobre, les ROP (retraités ou presque) de Mies organisent le traditionnel concours de soupes.

Le 14.11.2012 à 20h aura lieu aux Rojalets une séance de présentation d'urbanisation de la RC1 (route Susse). La route a été repensée de Versoix à Founex.

Les routes agricoles seront interdites à la circulation.

Les aménagements du 30km/h sont quasiment terminés. La législation a été acceptée par l'Etat. Attention aux prochains contrôles !

Les travaux de consolidation du Torry ont été attribués aujourd'hui et les travaux débiteront dans 2-3 semaines. Une action concertée entre l'ORP (Office régional de placement) et l'EVAM (Etablissement vaudoise d'accueil des migrants) a eu lieu pour procéder au nettoyage du Torry.

6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

A. Husmann a assisté à une réunion de la Commission des finances du SITSE. Le programme pour la STEP suit son cours. Les demandes d'autorisation de construire ont été acceptées sans opposition.

7. Nomination d'un membre à la commission culturelle

Mme Chantal Geoffroy Bourne (membre hors conseil) a démissionné. Sur proposition du Président, deux membres du Conseil seront nommés.

M. Arnaud Weil et Mme Natacha Heinzelmänn sont candidats. Le bulletin secret n'est pas demandé. Ils sont élus par acclamation. B. Bory félicite les nouveaux membres et les informe que la prochaine séance aura lieu le 09.10.2012 à 20h15 au Château. Fabrice Nassisi est le rapporteur de la Commission.

8. Nomination d'une commission du concept énergétique (5 membres)

B. Bory présente le concept énergétique, soit sortie du nucléaire et réduction de consommation d'énergie. 29 mesures ont été choisies par la Municipalité.

Sont candidats Mmes et MM : Françoise Gerig, Catherine Neumann, Arnaud Weil, Nathan Finkelstein, Philippe Ehret et Hugo Studer.

Le vote a lieu au bulletin secret. Sont élus :

Mme et MM. Françoise Gerig, Hugo Studer, Philippe Ehret, Nathan Finkelstein et Arnaud Weil.

B. Bory les remercie pour leur intérêt. La date de la prochaine séance sera fixée à l'issue du Conseil.

9. Préavis no. 18 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 384'000 CHF/TTC pour la réfection des chemins agricoles

M. Dunning lit le rapport de la Commission d'urbanisme.

Le Président relève qu'il y a d'autres exploitations à Tannay que celle de F. Gallay, que la circulation sur les routes sera réglementée et que les décomptes des travaux ont toujours été présentés au Conseil.

P. Simon présente M. Dvorak, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann, qui est à disposition pour donner des renseignements techniques si nécessaire.

A. Husmann est surpris qu'un sujet refusé par une écrasante majorité lors du dernier conseil soit repris quasiment tel quel. Il est d'avis que les chemins agricoles ne doivent pas être bétonnés et qu'ils servent uniquement aux tracteurs et aux piétons. Il trouve le montant exagéré d'autant plus que le Conseil de Mies n'a pas donné son accord.

P. Simon rappelle que ces chemins sont en mauvais état et que la commune de Mies a dit qu'elle participerait à la réfection des routes de Tannay, sans indiquer le montant. Le gabarit des chemins ne sera pas modifié, nous ne posons pas de collecteurs ni de fondements plus importants. Nous remettons en état des routes endommagées. Chirilinge n'est endommagé que sur Tannay et Mies n'entre pas en matière pour notre tronçon.

Le Syndic dit que la Municipalité veut un réseau routier en bon état et qu'elle a le souci de ne pas dépenser à mauvais escient l'argent du contribuable. Il a reçu un courrier de F. Gallay en septembre dans lequel celui-ci suggère de remettre ces routes en l'état avant l'hiver pour éviter plus de dégâts. Le Syndic informe que l'ensemble des routes agricoles communales sera soumis à restrictions, sauf le chemin de Chirilinge qui ne mène qu'au hangar de la famille Semoroz.

S. Cavuscens rappelle que des gros camions desservent le hangar Semoroz.

F. Gallay désire rajouter que le projet est un patrimoine de la commune. Projeté sur 20 ans, le projet n'est pas trop cher. Pour les échanges scolaires et le centre sportif, il y a beaucoup de monde qui utilise ces chemins. L'agriculture ne représente pas grand-chose pour les dégâts de ces chemins. Il pense développer le tourisme doux dans notre commune en se promenant dans notre patrimoine agricole. Il espère que le Conseil accepte ce préavis.

P. Keyaerts se demande ce qui se passerait si nous acceptons et que Mies refuse de payer.

P. Simon répond que nous avons des procès-verbaux de la législature précédente où la commune de Mies s'est engagée à participer à la remise en état des routes agricoles dans le cadre des constructions sur les hauts de Mies. Si Mies ne paie pas, nous intenterons action si nécessaire.

F. Druon a jugé ces travaux superflus et rejeté le préavis en juin. Deux jours après, elle s'y est cassé la cheville. Elle votera pour le projet ce soir.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 18 est accepté à la majorité par 29 oui et 3 non.

10. Préavis no. 19 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013

M. Wüst présente le préavis.

P. Ehret soulève qu'on dit qu'il n'y aura pas d'augmentation, mais qu'on ne parle pas de baisser le taux.

M. Wüst répond que le taux ne peut pas être baissé en l'état actuel. La péréquation et tous les investissements prévus ne permettront pas de diminuer le taux dans les prochains 5 à 6 ans. De plus, les rentrées d'impôts baissent.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 19 est accepté à l'unanimité.

11. Propositions individuelles et divers

Concernant les souffleuses, X. Boquillon intervient régulièrement auprès des entreprises. Les gens sont étonnés de ces remarques et ressortent le râtelier. Il propose d'indiquer des dates d'utilisation plus précises dans le règlement.

S. Radjavi vient d'apprendre que Ph. Haussmann a décidé de se retirer ; il pense que le Conseil sera orphelin de Philippe qui s'est dévoué pour la commune. Il propose de rendre hommage à un conseiller qui se retire après 26 ans. Le Président prend acte.

M. Dunning aimerait que des mesures soient prises concernant le parking lors des Variations musicales. Les voitures étaient garées dans tous les sens et roulaient trop vite. Le Syndic partage ce souci. Cette situation est due au mauvais temps. Par beau temps, on peut utiliser le terrain de foot. Des agents SDS avaient été mandatés pour gérer ce problème mais il est difficile de trouver des bonnes solutions pour des manifestations de cette ampleur. M. Dunning propose de mettre les routes à sens unique et de se parquer d'un côté.

A. Mir demande si le règlement de commune est distribué aux nouveaux habitants et sous quelle forme. Le Président l'informe que le Tannayroli mentionne toujours les restrictions d'utilisation des machines. P. Simon relève que lorsque les habitants viennent au Greffe on leur indique que les règlements sont disponibles sur le site internet de Tannay. Il prend note de la remarque-

Le Président a constaté que des bacs à fleurs avaient disparu après la fête de Tannay. Le Syndic répond qu'il les a fait enlever parce qu'il trouvait qu'il y en avait beaucoup trop et que ce n'était pas beau. Les bacs sont entreposés dans la cour du Château et une analyse est en cours pour allier sécurité et esthétique.

N. Heinzelmann estime qu'il n'y a pas d'ombre sur la petite place du village et demande s'il serait possible de planter un arbre dans ces bacs. P. Simon répond qu'on ne peut pas planter des arbres à cause des voisins et que l'orientation de la parcelle ne permet pas de faire de l'ombre.

Le Syndic informe que deux chênes parc du Château seront abattus. La Municipalité a bien réfléchi avant de prendre cette décision mais le professionnel confirme qu'on n'est plus en mesure d'assurer la stabilité de ces arbres. Le chemin du parc est utilisé par les enfants et la Municipalité ne peut pas courir le risque de voir tomber une branche sur des passants. Ce sujet étant très émotionnel, il demande aux Conseillers/ères d'en parler au village et d'assurer aux citoyens que tout a été fait pour sauver ces arbres, mais qu'ils seront abattus dans quelques mois. P. Simon informe que la Municipalité a approché trois entreprises pour avoir leur avis et que les trois sont unanimes pour dire que les chênes ne peuvent pas être sauvés. La Commune plantera des arbres de 40 ans mais le coût est élevé. Les montants perçus lors d'abattage d'arbres par des particuliers ont été mis en mémoire et seront utilisés à cet effet.

Pour répondre à la question d'Y. Deferne, P. Simon confirme que des chênes communs seront plantés. Il informe que deux sociétés de Genève sont spécialisées dans les grands

PV de la séance du 01.10.2012 du Conseil communal de Tannay

arbres et les préparer pour être transplantés. Un arrosage automatique sera nécessaire et des tuyaux sont prévus le long du chemin du Château.

Le président clôt la séance à 22h30



Le Président :

Gilbert Caillet

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Caillet", written over a horizontal line.

La Secrétaire:

Liselotte Ramseyer

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Ramseyer", written in a cursive style.

